

4. Réflexions éthiques sur le partage de renseignements

Des zones grises et des dilemmes sont au cœur du partage de renseignements avec les proches ; les décisions connexes sont donc difficiles à prendre pour les intervenants. C'est en ces circonstances qu'une réflexion se basant sur des valeurs et l'éthique peut guider les interventions. Sans prétendre faire complètement le tour de cette question complexe et aborder toutes les situations, voici une mise en situation applicable à plusieurs cas pour illustrer le type de dilemme auquel les intervenants font face ainsi que des questions éthiques générales permettant d'orienter l'intervention. Gardons en tête que chaque cas est unique et qu'il y a de nombreuses variables à prendre en compte dans l'orientation des interventions.

Mise en situation

Patrice, 18 ans, vit en appartement et vous demande de ne pas parler de son suivi avec son père. Il dit même qu'il n'a pas informé ce dernier qu'il avait un suivi et qu'il n'a pas confiance en son père, parce qu'il raconte tout à sa nouvelle conjointe avec qui Patrice ne s'entend pas. Patrice dit qu'elle lui fait toujours des commentaires déplaisants et qu'elle raconte sa vie à tout le monde. Le père réussit cependant à communiquer avec l'intervenant. Il se dit très inquiet pour son fils. Il demande à en savoir plus sur les services offerts, sur leur fonctionnement, etc. **Est-ce une bonne idée de parler avec le père et de lui donner des informations d'ordre général, sans toutefois donner des renseignements de santé et de services sociaux concernant Patrice ?**

VALEUR EN CAUSE	QUESTIONS ÉTHIQUES GÉNÉRALES POUR ORIENTER L'INTERVENTION
AUTONOMIE : La capacité de la personne à prendre ses propres décisions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises pour elle.	Est-ce que la divulgation de renseignements risque de miner la relation de confiance qui s'établit avec la personne ou de lui causer des préjudices ?
BIENFAISANCE : L'obligation de faire le bien en mettant en œuvre la compétence professionnelle.	Comment faire pour favoriser le plus possible la participation de la personne, dans le respect de ses valeurs et de ses convictions ?
NON-MALFAISANCE : L'abstention de poser tout acte qui causerait du tort à la personne	- Comment être bienveillant envers les proches tout en respectant la volonté de la personne ? - Quels sont les bénéfices attendus pour les proches d'avoir accès à l'information ? Pour la personne ?
JUSTICE : La reconnaissance de l'égalité de chacun et la distribution des ressources en fonction des besoins et de l'efficacité de l'intervention.	Est-ce que la situation comporte des éléments justifiant la violation de la confidentialité ?

Le rapport de proportion entre le respect de l'autonomie et la bienfaisance

Une approche proportionnée invite d'abord à valoriser le plus possible la portion saine de l'autonomie de la personne, en adoptant une intervention adaptée à ses capacités et à sa personnalité pour lui permettre de prendre ses décisions. Un dilemme survient lorsque la personne semble manquer de jugement et prendre une mauvaise décision, par exemple en raison d'un état psychologique altéré. Pour ce faire, l'intervenant doit avoir suffisamment d'information sur la perception des parties impliquées pour prendre une décision. Est-ce que la méfiance de Patrice est justifiée? Est-ce que parler au père serait pour le plus grand bien de Patrice? Ainsi, dans des cas d'exceptions, lorsque l'autonomie de la personne est diminuée ou inexistante, la bienfaisance peut se substituer à la portion d'autonomie déficiente. Le calcul de proportion n'est toutefois pas mathématique. Il présente un caractère approximatif, et les interventions devront être envisagées de manière à causer le moins de préjudices à la personne (86). Gardons en tête qu'une approche contraignante peut entrer en contradiction avec l'objectif de bienfaisance et que ce n'est pas seulement l'autonomie de la personne qui risque d'être affectée dans ces contextes, c'est sa vie entière.